

**Formulaire de demande de communication de données  
confidentielles entre Autorités statistiques de l'IIS  
Accord de coopération du 15 juillet 2014 concernant l'IIS**

**Nom de l'Autorité Statistique demanderesse :** ~~Statbel~~/BSA/IWEPS/SA<sup>1</sup>

**Nom et prénom du Responsable de Traitement (art. 4, 7 RGPD) ou du représentant légal<sup>2</sup>**

Fonction : ~~Administrateur général, Directrice, Directeur général, Statisticien en chef<sup>1</sup>~~

Nom : Brunet

Prénom : Sébastien

Adresse : Route de Louvain-la-Neuve 2 à 5001 BELGRADE

Tél. : 081 468 411

E-mail : [s.brunet@iweps.be](mailto:s.brunet@iweps.be)

**A compléter en cas de sous-traitance**

Nom du sous-traitant :

Adresse du sous-traitant :

Durée de la sous-traitance :

Preuve de l'engagement du sous-traitant : jointe/non-jointe<sup>1</sup>

Contrat de confidentialité à joindre

Tél. :

Fax :

E-mail :

**Le Responsable de traitement ou le représentant légal atteste que les données demandées seront utilisées pour l'établissement de statistiques publiques telles que définies dans l'accord de coopération du 15 juillet 2014 concernant l'IIS. Les statistiques publiques y étant définies comme : les statistiques produites et diffusées par les autorités statistiques ou d'autres instances publiques qui sont accessibles au public et qui servent à assurer l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.**

**Finalités du traitement**

**1/ Base légale (licéité du traitement par l'autorité statistique)**

- Accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique, du conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux
- Protocole-cadre relatif aux modalités de communication de données à caractère personnel de Statbel vers l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique 2020/040c
- Le décret du 4 décembre 2003 portant création de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

**2/ Mission de l'autorité statistique**

L'IWEPS a été désignée comme **autorité statistique**, au sein de l'**Institut interfédéral de statistique** (IIS), par le Gouvernement wallon en novembre 2015, désignation faite en vertu de l'accord de coopération du 15/07/2014 (AC). Par cette désignation, nous sommes, en vertu de l'AC, l'Institut est soumis au secret statistique (il s'agit de l'article 42 de l'AC) et est assimilé à l'Institut national de statistique pour l'application des articles 2, 15, 15bis, 17 à 18 de la loi du 4/7/1962 relative à la statistique publique (en vertu de l'article 2 de l'AC).

<sup>1</sup> Biffer les mentions inutiles.

<sup>2</sup> Personne physique responsable du respect de toutes les obligations concernant l'exécution du traitement de données (loi du 4 juillet 1962 relative à la statistique publique, ses arrêtés d'exécution, le GDPR EU-2016/679 et la loi du 30 juillet 2018).

En tant qu'autorité statistique de la Wallonie, l'Institut a également pour mission de développer, produire et diffuser des statistiques officielles. En effet, selon l'article 10 du **décret** fondateur de l'IWEPS du 4/12/2003, « [S]a mission scientifique transversale consiste dans la centralisation, la publication et le traitement des statistiques régionales, l'élaboration de plans pluriannuels de développement des statistiques régionales et la formulation de propositions en la matière, ainsi que dans la réalisation de recherches fondamentales et appliquées, principalement dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. »

### 3/ Description précise et explicite des finalités et objectifs statistiques poursuivis

L'objectif de cette demande est statistique. Il s'agit de pouvoir publier des indicateurs de taux de pauvreté administratif et de revenu équivalent administratif au niveau des quartiers statistiques wallons (ces quartiers statistiques sont agrégats de secteurs statistiques, pour plus d'informations, voir : <https://walstat.iweps.be/walstat-accueil-infra.php>). Il s'agira de publier aussi à un niveau communal des indicateurs ventilés par âge et par type de ménage (LIPRO). Les indicateurs publiés utiliseront les mêmes critères d'anonymisation et de prudence utilisés par Statbel, notamment en masquant les indicateurs quand, dans l'entité, il y a une proportion trop élevée de personnes exclues. Ces données pourront aussi être utilisées à des fins de recherche, principalement exploratoire, par exemple pour l'élaboration de l'indicateur d'accès aux droits fondamentaux (ISADF).

#### Durée de conservation des données<sup>3</sup>

Destruction de l'ensemble de données reçues/tous les sets de données reçus dans le cadre de cette demande au plus tard :  
le 1/06/2034.

#### Motivation de la durée du traitement / de la conservation des données

Temps nécessaire pour pouvoir analyser et comparer toutes les données et construire des indicateurs robustes.

#### Délai(s) souhaité(s) pour la réception des données

De préférence, communication des données dès qu'elles sont disponibles.

#### Personne de contact au sein de l'autorité statistique auprès de laquelle les données sont demandées

ADS

#### Description détaillée des données

Il s'agit des données portant sur le revenu disponible équivalent administratif. Par rapport au set de donnée standard, ces données comprendront en plus le secteur statistique et comprendront des variables plus fines : âge en année et non en classe d'âge, revenu exact et non arrondi par tranche de 50€ et non plafonné au 99<sup>e</sup> percentile. Le fait de demander les données pour toute la Belgique, permettra de procéder à des comparaisons exploratoires d'indicateurs wallons avec des indicateurs belges ou pour d'autres régions.

Catégorie(s) de personnes impliquées : tous les habitants de la Belgique (population légale), de manière à pouvoir faire des comparaisons entre régions.

Catégorie(s) fonctionnelle(s) de données à caractère personnel (facultatif, destiné au registre de traitement de l'autorité statistique) : Catégorie(s) fonctionnelle(s) de données à caractère personnel.

Type de données : données administratives issues de diverses bases de données administratives

Données à caractère personnel

<sup>3</sup> A l'échéance du traitement, les données et backups doivent être détruits. Un usage prolongé de ces données, pour les mêmes finalités, n'est pas autorisé sans demande de prolongation. Si les objectifs statistiques sont atteints avant l'expiration du terme initialement prévu, les données et backups devront être détruits avant l'expiration du terme, soit au moment où les objectifs statistiques sont atteints.

- Données d'entreprises dont certaines données sont considérées comme des données à caractère personnel
- Données d'entreprises qui ne sont *pas* considérées comme des données à caractère personnel

**Confidentialité des données:**

- Données avec identification directe: **Motivez pourquoi les données avec identification directe sont nécessaires.**
- Données pseudonymisées (= sans identification directe)
  - Les *numéros pseudo* des données demandées doivent être *identiques* aux numéros pseudo des données déjà reçues relatives à *Décrivez le(s) set(s) de données auquel le set de données demandé est couplé.*, afin qu'un couplage correct des données au sein de l'autorité statistique soit possible (p.ex. pour une enquête longitudinale).
- Données agrégées confidentielles

Période(s) de référence : 2015-2021

Fréquence de livraison des données : Une seule fois, dans un premier temps. Par la suite nous ferons éventuellement une demande pour obtenir les données plus régulièrement, mais après avoir pu analyser le premier set de données de manière à affiner, si possible la demande de données.

Nous souhaitons toujours recevoir toutes les variables qui se trouvent dans ces fichiers. La présente demande couvre également de nouvelles variables, *pertinentes* pour notre demande, qui seraient ajoutées à l'avenir aux fichiers.

**Liste des variables demandées et preuve pourquoi les variables demandées sont nécessaires à la réalisation des finalités et objectifs statistiques poursuivis décrits ci-dessus (en fonction du principe du RGPD de « minimisation du traitement des données ») : par variable ou cluster de variables.**

Variable ou cluster de variables	Revenu disponible équivalent administratif « corrigé », non arrondi
Prouvez que la(les) variable(s) demandée(s) est(sont) nécessaire(s)	Le revenu disponible équivalent administratif « corrigé » est nécessaire pour calculer les indicateurs de médians, de quartile et de coefficient interquartile au niveau du quartier statistique. Il est nécessaire d'avoir le revenu exact et non arrondi pour publier des indicateurs corrects. En outre, nous demandons le revenu corrigé (c'est-à-dire avec une valeur imputée au 95 <sup>e</sup> percentile pour les ménages avec au moins un fonctionnaire international et des valeurs manquantes pour les ménages dont les revenus sont uniquement imputés ou dont les revenus sont trop faibles) pour pouvoir calculer des indicateurs fiables, comme le fait Statbel au niveau communal
Variable ou cluster de variables	Flag fonctionnaire international
Prouvez que la(les) variable(s) demandée(s) est(sont) nécessaire(s)	Ce flag permettant d'identifier les fonctionnaires internationaux est nécessaire pour des raisons méthodologiques, notamment pour identifier les entités où il y aurait trop de fonctionnaires internationaux et pour lesquels certains indicateurs devraient être masqués.
Variable ou cluster de variables	Risque de pauvreté administratif « corrigé », prenant trois valeurs : au-dessus du seuil de pauvreté, sous le seuil de pauvreté et manquant (car revenu imputé ou trop faible).
Prouvez que la(les) variable(s) demandée(s) est(sont) nécessaire(s)	Cet indicateur est nécessaire pour cartographier les taux de pauvreté administratif, par quartier et ventilé par classe d'âge et type de ménage par commune. Il s'agit aussi du taux corrigé, c'est-à-dire construit sur base du revenu disponible équivalent administratif corrigé.
Variable ou cluster de variables	Secteur statistique
Prouvez que la(les) variable(s) demandée(s) est(sont) nécessaire(s)	Le secteur statistique est nécessaire pour calculer les indicateurs par quartier statistique. Précisons que nous ne prévoyons pas de publier pas des indicateurs par secteur statistique, ceux-ci étant souvent trop peu peuplés, cela poserait des problèmes d'anonymisation et de fiabilité
Variable ou cluster de variables	Typologie LIPRO (HH_TYPE_LIPRO), sexe (CD_SEX), position dans le ménage (HH_POS_LIPRO) et code pseudonymisé du ménage.

Prouvez que la(les) variable(s) demandée(s) est(sont) nécessaire(s)	La typologie LIPRO est nécessaire pour calculer les indicateurs au niveau communal et supérieur par type de ménage. Nous demandons plusieurs variables pour construire une typologie de ménage basée sur LIPRO mais améliorée qui distingue les personnes selon leur sexe et les personnes appartenant à une famille monoparentale selon le sexe du parent. Cette distinction est nécessaire pour analyser la question de la pauvreté du point de vue du genre. Il est possible de nous fournir directement une variable type de ménage détaillée (c'est-à-dire avec cette distinction) au lieu de ce cluster de 4 variables si cela est plus simple pour Statbel.
Variable ou cluster de variables	Age (non arrondi, pas en classe d'âge)
Prouvez que la(les) variable(s) demandée(s) est(sont) nécessaire(s)	L'âge, en année, est nécessaire s'il l'on veut analyser les données pour des classes d'âge spécifiques. Par exemple il est très probable que le taux de pauvreté administratif des enfants de 0-3 ans (âge de fréquenter la crèche) soit un indicateur nécessaire pour une recherche portant spécifiquement sur les enfants. Dans ce cas, il serait calculé à un niveau suffisamment élevé (Région) pour éviter tout problème d'anonymisation ou de fiabilité des données.

#### Signature du responsable de traitement ou du représentant légal

Signature et date :

Nom :

Fonction : Administrateur général, Directrice, Directeur général, Statisticien en chef<sup>4</sup>

#### Avis du DPO (Data Protection Officer – Délégué.e à la protection des données)

Le/la soussigné(e) DPO est informé(e) de la présente demande et du(des) traitement(s) de données envisagé(s) et a émis un avis positif.

Signature et date :

Nom :

<sup>4</sup> Biffer les mentions inutiles.